



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 FÉVRIER 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-07

ASSAINISSEMENT ET GÉMAPI

7 – Signature de la Déclaration sur l'engagement du SIAH pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 31 janvier 2023, s'est réuni le lundi 06 février 2023 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six février à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 31 janvier 2023

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (39)

Dont (39) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Daniel DOUY (Épiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ et Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisieux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Pascal BACHELET (Vaud'Herland), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France), Pascal BOSRET (Montsoulst)

Absent(e)s et représenté(e)s : (2)

CARPF : Jean-Jacques PERCHAT (Puisieux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisieux-en-France)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ASSAINISSEMENT ET GÉMAPI

7 – Signature de la Déclaration sur l'engagement du SIAH pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre du Contrat Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie demande à ce que le SIAH s'engage à prendre une part active à l'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique.

Les objectifs de cet engagement sont les suivants :

- Réduire la dépendance à l'eau et assurer un développement humain moins consommateur d'eau ;
- Préserver la qualité de l'eau ;
- Protéger la biodiversité et les services écosystémiques ;
- Prévenir les risques d'inondations et de coulées de boues ;
- Anticiper les conséquences de l'élévation du niveau de la mer.

Le SIAH doit ainsi s'engager, dans la limite de son territoire, et dans ses domaines de compétences à :

- Impliquer les collaborateurs dans une démarche d'adaptation au changement climatique ;
- Décliner les principes, objectifs de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie aux enjeux du territoire et des compétences exercées ;
- Mettre en œuvre des actions recommandées par la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie ou cohérentes avec celle-ci ;
- Assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de ces actions ;
- Organiser un retour d'expériences et une contribution aux mises à jour futures de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Pierre LECHAPTOIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Contrat Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer (2023-2025),

Vu la déclaration sur l'engagement du SIAH pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau,

Vu l'approbation de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie par le comité de bassin en décembre 2016,

Considérant la volonté du SIAH de s'engager dans une démarche collective en faveur de la protection et la restauration de la ressource en eau, de la biodiversité, de la nature en ville et de l'adaptation au changement climatique,

Considérant la volonté du SIAH, dans le cadre de ses compétences, d'adhérer à ce Contrat et de s'engager sur son plan d'actions sur 2023-2025,

ASSAINISSEMENT ET GÉMAPI

7 – Signature de la Déclaration sur l'engagement du SIAH pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la signature de la déclaration sur l'engagement du SIAH pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau,
- 2- **Et autorise** le Président à signer cette déclaration pour engager le SIAH à prendre une part active à l'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 06 février 2023,

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LES-BOIS.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité

le : **13 FEV. 2023**

Affichée le : **13 FEV. 2023**

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

